

Jardins familiaux un peu plus chers

DÉCISION La séance du Conseil communal s'est déroulée jeudi dernier. La Municipalité a informé sur l'externalisation de la gestion des jardins familiaux. Le raccordement du site de la Promenade au chauffage à distance a été accepté.

PAYERNE

À u 1^{er} janvier 2024, la Municipalité de Payerne a décidé de remettre la responsabilité de la location et de la gestion des jardins familiaux à une gérance basée à Payerne. Les raisons? «Il n'y a plus de comité qui les gère et il n'y a pas de bénévoles qui souhaitent s'investir. Seul un locataire du jardin officiait encore un peu comme concierge», a relevé le municipal Jacques Henchoz lors de la séance du Conseil communal de jeudi dernier. Cette externalisation permettra aussi à un collaborateur de la commune de se vouer à d'autres tâches. En date du 2 octobre, les locataires ont été avisés par écrit de cette modification.

La totalité de la surface des jardins se monte à 11 239 m². Ce sont ainsi 83 parcelles qui sont mises en location au lieu-dit Le Pré-Thorin, situé à l'extérieur de Payerne en direction de Fétingy, près du cimetière. Ces jardins sont exploités par des personnes domiciliées à Payerne. «Il y a une liste d'attente, soit 63 personnes qui ont déjà fait une demande», précise le municipal.

Augmentation de la location

L'externalisation modifie le coût de la location. Le m² passera de 35 centimes à 1 fr. par année. «Les coûts vont couvrir notamment les



Le prix du m² passera de 35 centimes à 1 fr par année dès le 1^{er} janvier 2025.

PHOTO J.M.Z.

frais de la gérance, soit de 3000 fr. par année», explique Jacques Henchoz à l'interpellation de Roland Bucher (plr). Le municipal ajoute que ce prix par m² reste parmi les plus bas en comparaison avec 14 autres communes vaudoises qui appliquent un tarif allant de 50 ct./m² jusqu'à 4 fr. 80. Notons que l'augmentation sera effective dès le 1^{er} janvier 2025.

Autres nouveautés, une caution de 150 fr. sera demandée aux locataires. «Nous avons des locataires qui ont restitué leurs jardins dans un tel état que même la déchetterie n'aurait pas accepté ce qu'ils ont laissé sur place», relevait Jacques Henchoz. «Il y a un règle-

ment qui doit être accepté», souligne l'élue. L'introduction d'une taxe d'eau annuelle de 50 fr. pour son utilisation a également été introduite.

Mais encore en bref

- Les intempéries ont créé des dégâts à la salle Guillermaux. Le chauffage a été touché et remplacé par une chaufferie mobile. La ventilation est hors d'usage. Tout sera rétabli dans cinq mois, a assuré le municipal Nicolas Schmid.

- Les travaux de fouilles sur le secteur En Guillermaux sont terminés. Un plan sera établi pour la suite des travaux avec comme objectifs la finalisation d'un pro-

jet immobilier avec parkings souterrains et un parc public.

- Une demande pour rallumer les éclairages aux ronds-points vers l'autoroute a été formulée par quelques élus. La Municipalité va y réfléchir.

- Bertrand Sauterel (pvl), actuel président du Conseil communal, remettra son mandat d'élue et de président au 31 janvier 2024. Il a été récemment nommé chef du service Urbanisme, mobilité et environnement avec une entrée en fonction au 1^{er} février prochain. C'est Lionel Voinçon (plr) qui assumera la fonction de président.

■ JEAN-MICHEL ZUCCOLI

Oui au chauffage à distance à la Promenade

Trois préavis municipaux ont été validés. Tout d'abord, la Municipalité a reçu un délai supplémentaire au 31 décembre 2024 pour répondre à deux motions en attente d'une réponse, soit «Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général-Guisan» et «Avoir une vision globale du futur du centre-ville de Payerne».

L'exécutif pourra aussi remplacer les composants du réseau informatique des bâtiments communaux, en fin de cycle de vie, pour un montant de 316 483 fr. La participation de l'Asipe de 64 086 sera déduite.

Le raccordement du site de la Promenade, englobant des bâtiments communaux comme la halle des fêtes, le Stade municipal ou le Centre sportif (voir *La Broye* du 2 novembre 2023), au futur chauffage à distance (CAD) de Payerne Energies SA (PESA) a également passé la rampe du pouvoir délibérant par 51 voix favorables et une contre. Le montant s'élève à 1 350 000 fr. «La vétusté des installations, les éléments favorables liés à la transition énergétique et l'implication de la commune de Payerne dans Payerne Energies SA sont les arguments en faveur de ce préavis», a souligné la commission ad hoc. «Ce raccordement est une

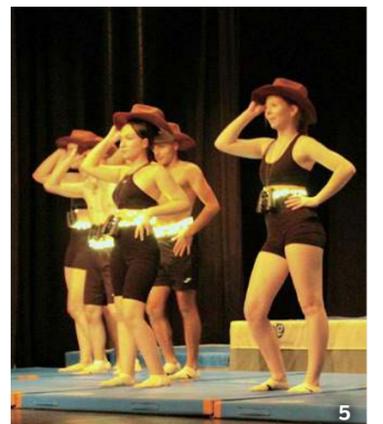
étape logique d'un processus de transition énergétique», a ajouté la Commission des finances, rappelant que la commune a en main 51% des parts de cette société. La réalisation du CAD dépendra de l'avancée du projet de la STEP qui est bloqué suite à des oppositions. Dans l'attente de la construction et de la mise en service de la centrale de chauffe, une chaudière mobile à pellets sera installée en bordure de la place des Tireurs à la Cible. Quelques questions ont été posées par les conseillers communaux. Jean-Jacques Guisolan (plr) se demandait si Payerne Energies SA ne faisait pas pression sur de potentiels clients pour qu'ils se raccordent au CAD. «Il y a des quartiers où il y a de la demande. Ce ne sont que des offres», rassura le syndic Eric Küng. Roland Bucher (plr) s'interrogeait pour savoir si les chaufferies mobiles ne créeraient pas des nuisances sonores.

«Il n'y a quasi pas de bruit», rassura le syndic. Quant à Yves Diserens (plr), il souhaitait la confirmation que 80% de la chaleur sera effectivement assurée par du bois provenant des forêts de la commune. Jacques Henchoz l'a rassuré, n'excluant pas que le bois puisse provenir aussi d'outre-Sarine en cas de forte demande. **J.M.Z.**

Balade en forêt

CORCELLES/PAYERNE La société de gym de Corcelles, forte de plus de 160 membres placée sous la présidence d'Axel Jan du Chêne, a donné son traditionnel spectacle annuel le week-end dernier. Sur le thème de la forêt, du groupe parents-enfants jusqu'aux actives et actifs, toutes et tous ont démontré leur savoir-faire au travers de 15 tableaux colorés et animés de chorégraphies, sauts roulés, culbutes, équilibres et démonstrations de grande classe aux barres parallèles et asymétriques. Le public s'est déplacé en masse pour profiter de cette balade dans la merveilleuse forêt de Corcelles.

MAX BETTEX



1. Toute la société réunie sur scène.
2. «Le loup le renard et la belette» (garçons 7-10 ans).
3. Sol et bancs avec les filles (9-10 ans).
4. Les enfantines dans «Tarzan».
5. Les actives-actifs dans «Indiana Jones».
6. Barres asymétriques (filles 13-15 ans).
7. Les copines en forêt (filles 9-10 ans).